

Dans le cadre de son mandat de prévention et lutte contre l'apatridie, le Haut-Commissariat des Nations Unies (UNHCR) accompagne les actions de la République du Tchad à travers le projet d'appui à l'état-civil et prévention de l'apatridie qui est mené en collaboration avec la Direction des affaires politiques et de l'état-civil (DAPEC). Ce projet a pour objectif de soutenir les centres d'état-civil des régions de l'Est, du Sud et du Lac pour assurer l'accès à la documentation civile pour les enfants réfugiés, autochtones, retournés et déplacés internes.

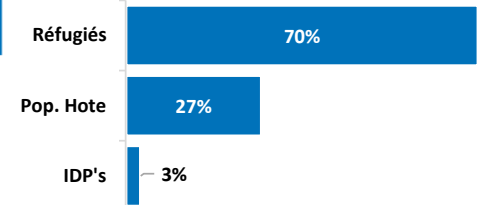
Nombre d'actes de naissance délivrés



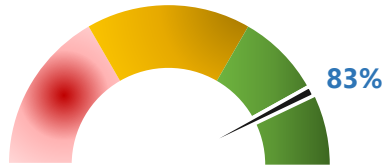
Nombre de naissance enregistrées



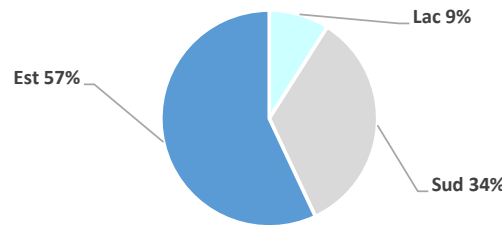
Proportion d'actes de naissance par type de population



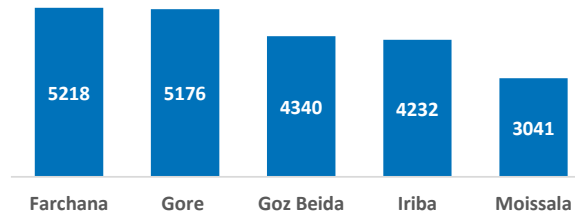
Etat d'avancement dans la délivrance des actes de naissances



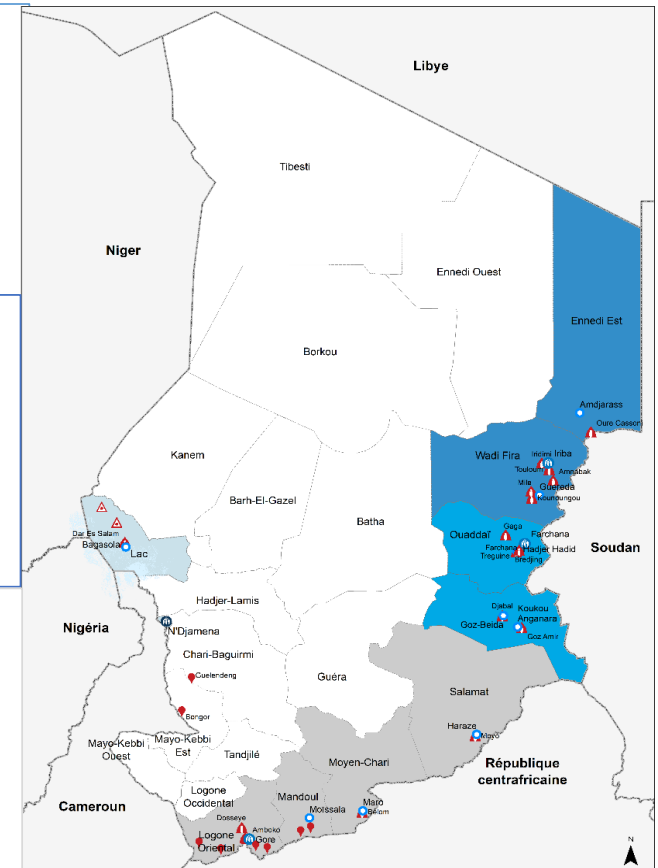
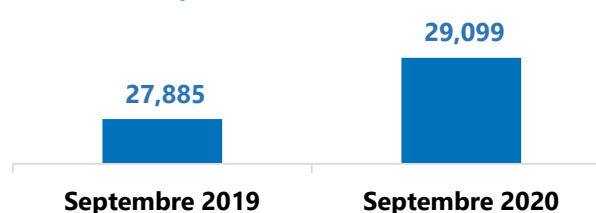
Résultats par contexte opérationnel



Top 5 des zones ayant délivré la majorité des actes de naissance



Comparatif 2019 - 2020



Faits saillants :

- Le financement de 200 registres de naissance et 200 cahiers journaux pour la poursuite des activités au 2nd semestre
- La rencontre entre la Représentante adjointe et le Directeur Général de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANATS)
- La réunion multipartenaires initiée par l'ANATS avec les agences du SNU (UNHCR, UNICEF et PNUD) pour mutualiser les actions et les ressources visant à moderniser le système d'état-civil au Tchad

Contraintes majeures :

- Le financement annuel des activités ne permet pas de couvrir toutes les zones d'installation des réfugiés notamment le Mayo Kebbi-Est, Kouchaguine-Moura ou les régions frontalières
- Absence de délivrance d'acte de naissance aux enfants réfugiés dans la région du Salamat en Août et Septembre
- L'accès à la documentation pour les retournés reste non résolue et expose les enfants au risque d'apatridie.